



DECLARATION du SE-UNSA à la CAPD DU 11 FEVRIER 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SE-UNSA ne va pas répéter ici mot pour mot les termes de sa déclaration préalable de la CAPD du 4 février, mais les conditions du remplacement sont toujours aussi dramatiques et les conséquences négatives tant pour les élèves que pour les enseignants sont toujours plus difficiles à supporter.

Une nouvelle fois, à une semaine d'intervalle, votre impossibilité à assurer le remplacement des commissaires paritaires les place dans une position difficile au sein de leur équipe pédagogique ce qui est véritablement inadmissible !

Pour revenir à l'ordre du jour de cette CAPD, le SE-UNSA tient à différencier les différents aspects: l'inspection individuelle des enseignants, l'inspection des directeurs et l'évaluation du fonctionnement de l'école au regard des élèves et de leurs acquis.

En effet, l'inspection individuelle telle qu'elle est définie dans les textes est une pratique admise par les enseignants dans la mesure où il apparaît normal que l'institution exerce un contrôle sur le travail réalisé.

En revanche, le directeur d'école, de surcroît le plus souvent non-déchargé, est, jusqu'à preuve du contraire, un enseignant dont les tâches relevant de la direction d'école viennent s'ajouter à sa charge d'enseignement déjà très lourde. Ce n'est absolument pas un chef d'établissement se consacrant totalement à la direction.

Aussi, la fonction de directeur telle que vous l'avez élaborée dans votre document s'apparente à une "Mission impossible".

De telles exigences ne risquent-elles pas d'accroître le nombre de postes de direction resté vacants au mouvement ?

Par ailleurs, l'évaluation du fonctionnement de l'école au regard des acquis des élèves, introduite dans les textes en 2009, est perçue comme une procédure lourde, particulièrement pour les directeurs, et sous certains aspects, injuste.

En effet, cette évaluation basée essentiellement sur la réussite des élèves aux évaluations nationales risque d'accroître la tension et le malaise déjà très présents chez de nombreux collègues qui vivent très mal le climat de suspicion et de flicage qui se met en place ces dernières années.

C'est la raison pour laquelle le SE-UNSA demande que l'avis de la CAPD soit recueilli séparément sur chacune de ces trois procédures.